

# Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2017-2018

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions *Prescrire*, est une association à but non lucratif relevant en France de la "loi de 1901". La structure associative est à ce jour le meilleur garant de l'indépendance financière de *Prescrire*. Elle correspond aussi le mieux à ses valeurs (a).

L'ensemble des activités de *Prescrire* est financé par les abonnés, sans publicité ni subvention : *Prescrire* ne dépend ainsi que des abonnés.

En tant qu'association à activité économique, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur, et fait appel à un Commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. En tant qu'association loi de 1901, l'AMP fait voter ses budgets tous les ans par son Conseil d'administration et son Assemblée générale.

Dans une volonté de transparence, l'AMP publie ses comptes depuis 1992 dans le numéro de mars, ainsi qu'en accès libre sur son site internet ([www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)).

**Nombre total d'abonnés en baisse.** Au cours de l'exercice 2017-2018 (qui a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2018), le nombre d'abonnés a diminué : 26 719 en août 2018 versus 27 390 en août 2017 (voir le graphique ci-dessous). Mais comparé à l'exercice précédent, le nombre de nouveaux abonnés et la fidélité sont en légère hausse, et semblent indiquer que les investissements importants de ces dernières années dans le développement numérique commencent à porter leurs fruits.

**Près du quotidien des soignants.** L'exercice 2017-2018 a été marqué par la mise à disposition en novembre 2017 de la version mobile pour tablettes et smartphones de l'*Application Prescrire*. Il s'agit d'une avancée susceptible de changer de manière importante le quotidien des abonnés en leur permettant d'accéder, en temps réel et où qu'ils se trouvent, au fonds documentaire de *Prescrire*.

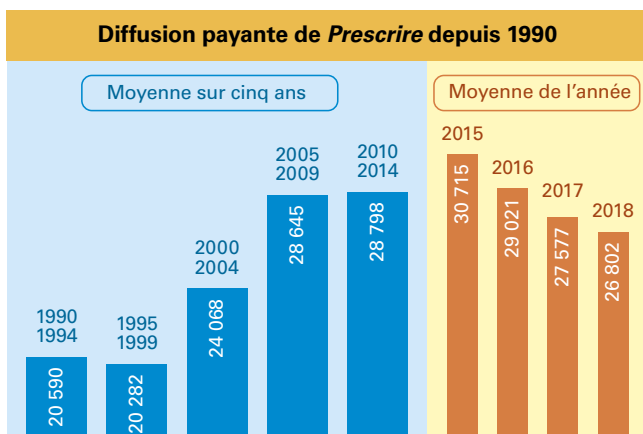
En cours d'exercice, l'abonnement avec *Application* a été adopté par un nombre grandissant d'abonnés. La part d'abonnés ayant souscrit l'abonnement avec *Application* est ainsi passée de 22 % à fin août 2017 à 37 % fin août 2018.

**Succès de Compétence 4.** L'autre événement marquant de l'exercice 2017-2018 a été la parution, en janvier 2018, du numéro 1 de *Compétence 4*, qui s'adresse aux infirmières et infirmiers. Fin août 2018, ce mensuel comptait déjà 1 134 abonnés. Depuis, leur nombre n'a cessé de croître.

Les programmes de formation participent aussi à la solidité économique de *Prescrire*. Le nombre de participants à ces programmes a peu changé lors de l'exercice 2017-2018 : 4 630 (environ 18 % des abonnés) pour le *Test de Lecture mensuel*, 3 480 (environ 13 % des abonnés) pour les *Thématiques*, 340 et 376 pour les programmes d'amélioration des pratiques *Question de Pratiques* et *Médicaments en Questions*.

**Poursuite des projets en cours.** Lors de l'exercice 2017-2018, les investissements représentant un enjeu pour l'avenir de *Prescrire* ont été maintenus à hauteur des prévisions : investissements dans l'*Application Prescrire* et *Compétence 4*, développement d'une boutique en ligne, développement d'autres projets numériques. Parallèlement, une réorganisation au sein de l'équipe dirigeante a débuté lors de l'exercice 2017-2018. Elle vise à solidifier les structures en place et à les pérenniser.

**Déficit inférieur au prévu.** Après trois exercices comptables excédentaires, le budget prévisionnel de l'exercice 2017-2018 avait envisagé un déficit. Le déficit réel a finalement été inférieur aux prévisions grâce notamment à une équipe engagée qui a dépensé au mieux chaque euro fourni



**Répartition professionnelle des abonnés à *Prescrire***

n° 407 septembre 2017		PROFESSION	n° 419 septembre 2018	
nombre	%		nombre	%
15 811	57,7	Médecins généralistes	16 037	60,0
1 357	5,0	Médecins spécialistes	1 306	4,9
4 907	17,9	Pharmaciens	4 686	17,5
3 305	12,1	Étudiants en médecine	2 914	10,9
209	0,7	Étudiants en pharmacie	130	0,5
125	0,5	Firmes pharmaceutiques	118	0,4
1 676	6,1	Divers (1)	1 528	5,8
<b>27 390</b>	<b>100</b>	<b>Total de la diffusion payante du numéro</b>	<b>26 719</b>	<b>100</b>

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

## Adhérez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association a été conçue de telle façon que l'indépendance, la qualité et l'utilité des productions Prescrire soient pérennes.

L'Association Mieux Prescrire est une association de formation permanente des soignants, à but non lucratif (loi 1901).

Pour adhérer à l'Association Mieux Prescrire, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de pouvoir signer la charte "Non merci...", et de payer une cotisation.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site : [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)

Contact : AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France  
Courriel : [amp@prescrire.org](mailto:amp@prescrire.org)

par les abonnés (voir les graphiques page 165).

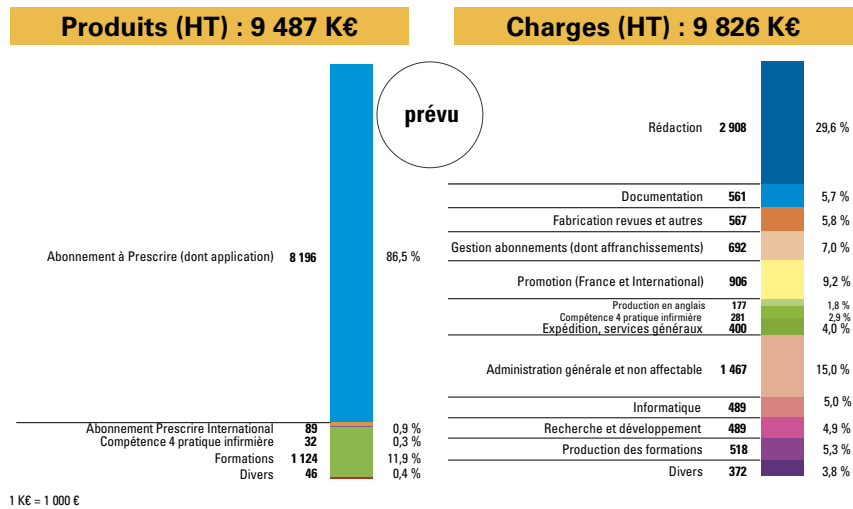
Ce déficit contenu permet à Prescrire d'envisager un nouvel exercice déficitaire pour 2018-2019 pour mener à bien les projets et investissements en cours.

**En route vers les étapes à venir.** Grâce aux investissements importants des années précédentes, Prescrire a gagné en solidité et en expérience. Ses outils sont devenus plus efficaces et ses produits plus attractifs. Des conditions favorables pour relever les prochains défis, dont celui de convaincre plus de soignantes et de soignants, notamment parmi les plus jeunes, de rejoindre le mouvement Prescrire.

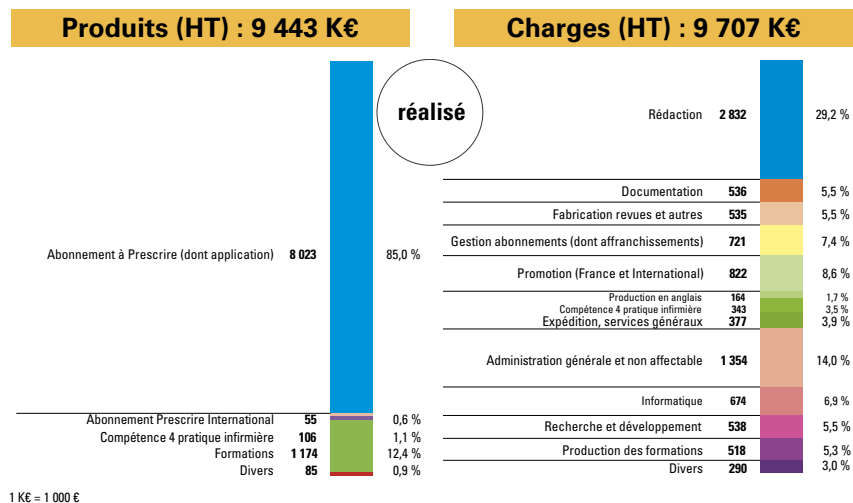
©Prescrire

a- Extrait de l'article 1 des statuts de l'AMP : « œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients ».

### AMP : exercice 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> sept. 2017 au 31 août 2018) Prévision initiale de répartition des produits et des charges



### Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2017-2018



### AMP : exercice 2018-2019 (du 1<sup>er</sup> sept. 2018 au 31 août 2019) Prévision initiale de répartition des produits et des charges

